

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

☸☸☸☸☸

N° 9799

AUTORISATION DE CIRCULATION SUR LE CHEMIN DE HALAGE
CONCOURS DE PÊCHE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route
Vu la demande présentée par M. Eric FEVRIER président de l'association APPA
à Armentières, qui va organiser un concours de pêche à Watten
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité et
faciliter le bon déroulement du concours

ARRÊTE

Art 1 : L'association APPA est autorisée à circuler sur le chemin de halage rue de l'Ermitage à Watten le dimanche 25 juin 2023 de 06 h 00 à 19 h00, afin d'organiser un concours de pêche pour 20 participants.

Art 2 : La zone du concours devra être balisée par l'organisateur.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- L'association APPA

Fait à WATTEN, le 21/03/2023
Le Maire.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,



Daniel DESCHODT.